



**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE  
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 6 janvier 2017

**Monsieur Pierre Méthé**  
**Secrétaire par intérim**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria, 2<sup>ième</sup> étage  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3969-2016 Phase 2**  
**Intentions de l'ACIG pour l'audience**  
**Notre dossier : 3070-0368**

---

Cher monsieur Méthé,

Pour faire suite à vos lettres des 28 octobre et 3 novembre 2016, nous désirons confirmer comme suit les intentions de l'ACIG aux fins de la planification de l'audience dans le dossier mentionné en rubrique :

**1. Preuve de l'ACIG :**

Notre seule témoin sera l'analyste de l'ACIG, madame Esther Falardeau. Nous prévoyons un maximum de 30 minutes pour la présentation de sa preuve en chef.

**2. Contre-interrogatoires :**

Nous prévoyons un maximum de 40 minutes pour le contre-interrogatoire des panels de Gazifère (au total). Au moment d'écrire ces lignes, nous ne prévoyons pas contre-interroger d'autres intervenants mais nous réservons notre droit de le faire, auquel cas, ces contre-interrogatoires ne dépasseront pas 10 minutes par intervenant.



### 3. Argumentation finale :

Nous prévoyons un maximum d'environ 1 heure pour notre argumentation finale que nous présenterons oralement. Nous apprécierions bénéficier d'un délai raisonnable de préparation entre la clôture de la preuve et la présentation de notre argumentation.

Meilleures salutations,

**BISSONNETTE FORTIN GIROUX**  
**CABINET D'AVOCATS**



**GUY SARAULT**  
GS/jk

c.c. : - Miller Thomson – a/s Me Louise Tremblay  
- Gazifère Inc. – a/s Monsieur Jean-Benoit Trahan  
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Eveline Sallin  
- Madame Lucie Gervais, Madame Esther Falardeau

